

Du Vingt trois octobre an mil huit cent soixante quinze, à dix heures du soir

ACTE DE MARIAGE de Jean Baptiste Cesar Guillet

Age de vingt deux ans, né à La Villedieu département de la Gacelle le vingt du mois d'août mil huit cent cinquante trois profession d'cultivateur domicilié à La Gacelle département de la Gacelle fils majeur de Jean Marquis Guillet profession d'cultivateur en son vivant domicilié à La Gacelle département de la Gacelle et de Rose Josephine Emma Audibert

Mariage de Guillet et Audibert

Et de Rose Josephine Emma Audibert age de dix neuf ans, née à Hyceres département de la Gacelle le deux du mois de juillet mil huit cent cinquante six profession d'aucune domiciliée à La Gacelle département de la Gacelle fille majeure de Joseph Joseph Audibert profession d'cultivateur domicilié à La Gacelle département de la Gacelle et de Charles Cristeuil son époux sans profession domicilié à La Gacelle (vov), le père et le mère ses parents et cohabitants d'autre part.

Les actes préliminaires sont: 1° Les publications de mariage faites par nous le jour appointé de la Dimanche Dix et Dix sept octobre mil huit cent soixante quinze à l'audience publique pendant laquelle nous les avons lus.

- 2° Vu l'acte de l'autorité de l'Etat de la future épouse
3° Vu l'acte de l'autorité de l'Etat de la future épouse
4° Vu l'acte de l'autorité de l'Etat de la future épouse

et le tout en forme: de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code Civil sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code Civil, modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux, et les personnes qui ont autorisé C. Marquis

ont déclaré qu'ils s'en étaient fait le contrat de mariage, à la date du mil huit cent soixante par devant M. notaire à

département de

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Rose Josephine Emma Audibert et l'autre Jean Baptiste Cesar Guillet

Le tout en présence de J. Marquis, notaire, et de Rose Josephine Emma Audibert profession d'aucune domiciliée à La Gacelle département de la Gacelle age de cinquante neuf ans

De Marquis Audibert domicilié à Hyceres département de la Gacelle age de trente deux ans profession d'cultivateur cours de la future épouse

De François André Depraud domicilié à La Gacelle département de la Gacelle age de vingt sept ans profession d'cultivateur son parent ni allié de la future épouse

Et de François Rivault domicilié à La Gacelle département de la Gacelle age de vingt neuf ans profession d'peintre son parent ni allié de la future épouse

Après quoi, moi Jean Joseph Depraud adjoint délégué par M. le Maire de La Gacelle, faisant fonctions d'officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé avec moi, par le futur et la future et les quatre témoins susdésignés, le notaire, les parties, et qu'un desdits ou le futur ou la future pour nous requérir, approuvant de la sorte notre acte susdésigné.

Jean Baptiste Guillet
Rose Audibert
Audibert
François Rivault
Rivault